

L'INDUSTRIE EUROPÉENNE ABORDE LE CHOC ÉNERGÉTIQUE DE 2026 AVEC UN RATIO DE CRÉANCES DOUTEUSES PLUS FAIBLE QU'EN 2022

Thomas Humblot

Lors de son audition du 18 mars 2026 devant la Commission des affaires économiques et monétaires du Parlement européen, Claudia Buch (présidente du conseil de surveillance prudentielle de la Banque centrale européenne) a souligné l'absence de détérioration de la qualité des actifs bancaires et la stabilité des ratios de prêts non performants. Or, ces derniers constituent un bon indicateur indirect de la santé financière des entreprises emprunteuses de l'Union européenne (UE), notamment dans l'industrie manufacturière. À travers ce prisme, la part des entreprises de ce secteur se trouvant dans une situation très dégradée apparaît plus faible au début de 2026 qu'au début de 2022. Cela suggère, par extension, une meilleure santé financière de ce secteur et une plus grande capacité d'absorption des chocs. Pour autant, la comparaison du choc énergétique actuel avec le précédent demeure délicate. Outre l'incertitude qui entoure la durée et l'ampleur du choc de 2026, les effets de celui de 2022 ont été largement limités par des mesures de soutien publiques et privées. Cette fois-ci, elles seront vraisemblablement plus limitées, contrainte budgétaire oblige.

Le ratio de créances douteuses de l'industrie a globalement diminué dans l'UE depuis 2019

	T2 2019	T4 2019	T2 2020	T4 2020	T2 2021	T4 2021	T2 2022	T4 2022	T2 2023	T4 2023	T2 2024	T4 2024	T2 2025	T4 2025
Allemagne	2,8%	3,4%	3,3%	4,1%	3,8%	3,2%	3,5%	3,9%	4,2%	4,5%	4,5%	5,0%	4,5%	4,3%
Autriche	3,8%	3,5%	3,3%	3,8%	3,9%	3,7%	3,7%	3,7%	3,2%	3,4%	3,1%	4,5%	3,4%	3,6%
Belgique	3,0%	4,3%	4,0%	4,9%	4,3%	3,8%	3,6%	3,6%	3,8%	3,7%	3,6%	3,4%	3,7%	3,9%
Bulgarie	8,0%	6,5%	7,2%	6,5%	6,1%	4,4%	3,1%	2,7%	2,1%	2,9%	2,8%	3,0%	3,1%	3,5%
Chypre	31,7%	28,0%	19,9%	14,0%	13,1%	3,8%	2,8%	3,2%	2,8%	2,1%	2,3%	1,9%	1,4%	0,7%
Croatie	17,6%	16,0%	16,0%	15,6%	14,0%	8,6%	7,2%	6,6%	5,5%	5,5%	5,1%	5,9%	5,6%	5,1%
Danemark	3,1%	3,7%	2,8%	4,0%	3,4%	1,9%	1,5%	1,3%	1,2%	1,8%	1,8%	1,9%	1,9%	2,2%
Espagne	5,1%	4,8%	4,4%	4,5%	4,6%	4,0%	3,4%	3,2%	3,1%	3,2%	3,0%	3,1%	3,0%	2,9%
Estonie	3,1%	3,1%	3,7%	2,1%	1,7%	1,4%	1,6%	1,8%	2,2%	3,1%	4,3%	3,1%	5,1%	6,4%
Finlande	4,9%	4,6%	5,6%	3,3%	3,2%	3,0%	2,8%	1,9%	2,3%	2,6%	2,0%	1,7%	2,2%	1,8%
France	4,5%	4,2%	4,5%	5,0%	4,9%	4,1%	4,2%	3,9%	3,9%	3,9%	4,2%	4,3%	3,9%	4,0%
Grèce	43,8%	39,2%	33,9%	31,6%	21,0%	12,6%	8,1%	6,7%	6,4%	5,3%	5,5%	4,4%	3,8%	3,3%
Hongrie	6,7%	6,1%	5,4%	5,2%	4,6%	4,2%	4,8%	4,2%	3,8%	6,9%	6,5%	6,8%	5,7%	7,9%
Irlande	2,4%	1,6%	1,7%	1,5%	1,4%	1,6%	2,0%	2,8%	2,9%	2,3%	1,8%	2,0%	1,9%	2,7%
Italie	10,3%	9,1%	7,8%	6,1%	5,6%	4,2%	3,1%	3,1%	3,1%	3,4%	3,7%	4,0%	4,1%	4,1%
Lettonie	10,6%	10,7%	9,5%	8,9%	9,4%	1,4%	1,5%	1,3%	2,2%	2,0%	2,2%	1,5%	1,4%	3,7%
Lituanie	5,7%	4,7%	5,1%	5,3%	3,2%	2,1%	1,8%	0,6%	0,6%	3,4%	3,3%	2,8%	0,5%	1,7%
Luxembourg	2,4%	2,4%	3,5%	3,5%	2,5%	2,2%	5,9%	7,3%	8,6%	3,5%	3,4%	4,0%	4,1%	5,6%
Malte	4,9%	6,4%	6,9%	13,8%	13,9%	15,6%	9,8%	8,0%	8,4%	6,7%	12,3%	6,9%	7,5%	7,7%
Pays-Bas	3,5%	4,5%	4,8%	5,1%	4,5%	3,8%	3,5%	3,2%	3,5%	3,1%	3,1%	4,0%	3,8%	3,6%
Pologne	7,1%	8,3%	8,0%	8,8%	8,8%	7,3%	6,5%	5,5%	5,2%	5,4%	5,1%	10,5%	11,0%	10,7%
Portugal	10,5%	9,0%	8,5%	7,8%	6,0%	6,9%	7,4%	6,9%	7,1%	5,2%	5,1%	4,9%	5,6%	5,6%
Roumanie	8,5%	8,7%	11,9%	11,1%	10,8%	9,2%	7,7%	5,2%	4,4%	4,6%	4,2%	4,0%	5,1%	6,0%
Slovaquie	1,9%	2,2%	2,5%	1,9%	2,5%	2,2%	2,2%	1,6%	1,4%	2,1%	2,3%	2,8%	2,7%	3,6%
Slovénie	4,9%	3,6%	2,9%	3,5%	2,8%	2,3%	1,9%	1,5%	2,0%	3,2%	3,7%	3,3%	3,6%	9,8%
Suède	2,8%	3,2%	3,2%	2,3%	1,6%	1,3%	1,5%	0,9%	1,0%	1,0%	1,0%	1,6%	1,0%	1,3%
Tchéquie	4,6%	5,0%	5,2%	5,7%	5,3%	5,2%	5,6%	5,4%	4,3%	4,2%	3,9%	3,6%	3,6%	3,5%
Union européenne	5,7%	5,5%	5,6%	5,5%	5,0%	4,0%	3,6%	3,5%	3,5%	3,6%	3,7%	4,0%	3,8%	3,8%

Note de lecture : Pour chaque pays pris individuellement, le ratio de prêts non performants de l'industrie le plus élevé de la période d'observation prend la teinte rouge la plus foncée. Le ratio le plus faible prend la teinte verte la plus foncée.

SOURCES : EBA, BNP PARIBAS

La faiblesse des ratios de prêts non performants (NPL) indique une proportion moindre d'entreprises dans une situation très dégradée.

Ces ratios ont l'avantage d'être disponibles pour chaque secteur d'activité. En outre, ils permettent de normer, dans une certaine mesure, les difficultés de certaines entreprises en mesurant leur poids économique dans le total des entreprises (qu'elles soient en difficulté ou non). Dans la plupart des pays de l'Union européenne pris individuellement¹, le ratio de NPL de l'industrie s'établit désormais à un niveau historiquement faible (cf. heatmap : les cellules avec la teinte de vert la plus foncée). En outre, les ratios les plus élevés (teinte de rouge la plus foncée), au début de la période d'observation, ont généralement enregistré les baisses les plus marquées. Dans la majorité des cas, les ratios de NPL ont été réduits de plus de moitié entre le T2 2019 et le T4 2025. Lorsqu'ils ont enregistré des hausses durant cette dernière période, celles-ci sont généralement

1 Comparer le niveau ou l'ampleur de la variation du ratio de NPL d'un pays à l'autre présente un intérêt limité tant les spécificités nationales sont nombreuses (part des prêts à taux variable, droit des entreprises en difficulté, etc.)

restées contenues. Globalement, la baisse du ratio de NPL de l'industrie dans la plupart des pays européens tend à indiquer une meilleure santé financière. La capacité initiale de l'industrie à absorber le choc énergétique lié à la guerre en Iran de 2026 est donc, en théorie, meilleure qu'à l'aube de la guerre en Ukraine de 2022.

Un choc énergétique et des mesures d'atténuation d'ampleur et de durée inconnues.

La plus grande capacité d'absorption des chocs de l'industrie, suggérée par les ratios de NPL, ne permet toutefois pas, à elle seule, de présager de l'impact de celui de 2026, notamment en comparaison avec le choc de 2022. En réponse à ce dernier, de nombreuses entreprises de l'UE ont en effet bénéficié de mesures de soutien publiques et privées, qui se sont ajoutées à celles déjà mises en place durant la pandémie de COVID-19 (moratoires sur les remboursements de prêts, reports des cotisations et contributions sociales, mécanismes de garantie des prêts par l'État, etc.). Cela contribue à expliquer pourquoi l'industrie des pays de l'UE a, d'une manière générale, bien absorbé le choc de 2022, comme en témoignent la stabilité ou les hausses très faibles des ratios de NPL. L'ampleur et la durée d'éventuelles mesures d'atténuation publiques et privées en réponse au choc énergétique actuel sont entourées d'autant d'incertitudes que le choc lui-même. Mais les commandes liées à l'armement, aux infrastructures publiques et à l'IA devraient constituer de nouvelles sources de résistance² qui, associées à la meilleure santé financière initiale de l'industrie européenne, permettraient de limiter l'effet du choc énergétique de 2026 sur les défaillances d'entreprises et le chômage.

thomas.humblot@bnpparibas.com

² Le scénario, les nowcasts et les prévisions de la Recherche économique - 23 mars 2026



RECHERCHE ÉCONOMIQUE GROUPE

ECOINSIGHT

Analyse approfondie de sujets structurels ou d'actualité

ECOPERSPECTIVES

Analyses et prévisions des principales économies, développées et émergentes

ECOFASH

Un indicateur, un évènement économique majeur. Le détail ...

ECOWEEK

L'actualité économique de la semaine et plus...

ECOPULSE

Baromètre mensuel des indicateurs conjoncturels des principales économies de l'OCDE

ECOCHARTS

Panorama mensuel des dynamiques d'inflation au sein des principales économies développées

ECOTV

Quel est l'évènement du mois ?
La réponse dans vos quatre minutes d'économie

EN ÉCO DANS LE TEXTE

Le podcast de l'actualité économique

ABONNEZ-VOUS SUR LE SITE ONGLET ABONNEMENT
voir le site des études économiques

ET

SUIVEZ-NOUS SUR LINKEDIN
voir la page [linkedin](#) des études économiques

OU TWITTER
voir la page [twitter](#) des études économiques



Les informations et opinions exprimées dans ce document ont été obtenues de, ou sont fondées sur des sources d'information publiques réputées fiables, mais BNP Paribas ne garantit, expressément ou implicitement, ni leur exactitude, ni leur exhaustivité, ni leur mise à jour. Ce document ne constitue ni une offre, ni une sollicitation d'achat ou de vente de titres ou autres placements. Il ne constitue ni du conseil en investissement, ni de la recherche ou analyse financière. Les informations et opinions contenues dans ce document ne sauraient dispenser l'investisseur d'exercer son propre jugement ; elles sont par ailleurs susceptibles d'être modifiées à tout moment sans notification et ne sauraient servir de seul support à une évaluation des instruments éventuellement mentionnés dans le présent document. Toute éventuelle référence à une performance réalisée dans le passé ne constitue pas une indication d'une performance future. Dans toute la mesure permise par la loi, aucune société du Groupe BNP Paribas n'accepte d'être tenue pour responsable (y compris en raison d'un comportement négligent) au titre de pertes directes ou découlant indirectement d'une utilisation des informations contenues dans ce document ou d'une confiance accordée à ces informations. Toutes les estimations et opinions contenues dans ce document reflètent notre jugement à la date de publication des présentes. Sauf indication contraire dans le présent document, il n'est pas prévu de le mettre à jour. BNP Paribas SA et l'ensemble des entités juridiques, filiales ou succursales (ensemble désignées ci-après « BNP Paribas »), sont susceptibles d'agir comme teneur de marché, d'agent ou encore, à titre principal, d'intervenir pour acheter ou vendre des titres émis par les émetteurs mentionnés dans ce document, ou des dérivés y afférents. BNP Paribas est susceptible notamment de détenir une participation au capital des émetteurs ou personnes mentionnés dans ce document, de se trouver en position d'acheteur ou vendeur de titres ou de contrats à terme, d'options ou de tous autres instruments dérivés reposant sur l'un de ces sous-jacents. Les cours, rendements et autres données similaires du présent document, y figurent au titre d'information. De nombreux facteurs agissent sur les prix de marché et il n'existe aucune certitude que les transactions peuvent être réalisées à ces prix. BNP Paribas, ses dirigeants et employés, peuvent exercer ou avoir exercé des fonctions d'employé ou dirigeant auprès de toute personne mentionnée dans ce document, ou ont pu intervenir en qualité de conseil auprès de cette (ces) personne(s). BNP Paribas est susceptible de solliciter, d'exécuter ou d'avoir dans le passé fourni des services de conseil en investissement, de souscription ou tous autres services au profit de la personne mentionnée aux présentes au cours des 12 derniers mois précédant la publication de ce document. BNP Paribas peut être partie à un contrat avec toute personne ayant un rapport avec la production du présent document. BNP Paribas est susceptible, dans les limites autorisées par la loi en vigueur, d'avoir agi sur la foi de, ou d'avoir utilisé les informations contenues dans les présentes, ou les travaux de recherche ou d'analyses sur le fondement desquels elles sont communiquées, et ce préalablement à la publication de ce document. BNP Paribas est susceptible d'obtenir une rémunération ou de chercher à être rémunéré au titre de services d'investissement fournis à l'une quelconque des personnes mentionnées dans ce document dans les trois mois suivant sa publication. Toute personne mentionnée aux présentes est susceptible d'avoir reçu des extraits du présent document préalablement à sa publication afin de vérifier l'exactitude des faits sur le fondement desquelles il a été élaboré.

Ce document est élaboré par une société du Groupe BNP Paribas. Il est conçu à l'intention exclusive des destinataires qui en sont bénéficiaires et ne saurait en aucune façon être reproduit (en tout ou partie) ou même transmis à toute autre personne ou entité sans le consentement préalable écrit de BNP Paribas. En recevant ce document, vous acceptez d'être engagés par les termes des restrictions ci-dessus.

BNP Paribas est constituée en France sous forme de société anonyme, et agréée et supervisée en tant qu'établissement de crédit par la Banque centrale européenne (BCE) et en tant que prestataire de services d'investissement par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) et l'Autorité des marchés financiers (AMF). Le siège social de BNP Paribas est situé au 16, boulevard des Italiens, 75009 Paris, France.

Les informations contenues dans le présent document peuvent, en tout ou partie, avoir déjà été publiées sur le site <https://globalmarkets.bnpparibas.com>.

Pour les avertissements par pays (Etats-Unis, Canada, Royaume-Uni, Allemagne, Belgique, Irlande, Italie, Pays-Bas, Portugal, Espagne, Suisse, Brésil, Turquie, Israël, Bahreïn, Afrique du Sud, Australie, Chine, Hong Kong, Inde, Indonésie, Japon, Malaisie, Singapour, Corée du Sud, Taiwan, Thaïlande, Vietnam) veuillez consulter le document suivant :

https://economic-research.bnpparibas.com/LegalNotice/Markets_360_Country_Specific_Notices.pdf

© BNP Paribas (2025). Tous droits réservés.

Pour vous abonner à nos publications :

ÉTUDES **ÉCONOMIQUES**



Bulletin publié par les Etudes Economiques - BNP PARIBAS

Siège social : 16 boulevard des Italiens - 75009 PARIS / Tél : +33 (0) 1.42.98.12.34

Internet : www.group.bnpparibas - www.economic-research.bnpparibas.com

Directeur de la publication : Jean Lemierre

Directrice de la rédaction : Isabelle Mateos y Lago



BNP PARIBAS

La banque
d'un monde
qui change